

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 avril 2006
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 5414^e séance (privée)
du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le mardi 18 avril 2006, à 15 h 40**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 5414^e séance, tenue à huis clos le 18 avril 2006, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Rapports du Secrétaire général sur le Soudan".

Comme suite à la décision prise à la 5413^e séance, le Président, avec l'assentiment du Conseil, a adressé une invitation en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil à l'Envoyé spécial et Médiateur en chef de l'Union africaine pour les pourparlers de paix inter-soudanais sur le Darfour, S. E. M. Salim A. Salim.

Les membres du Conseil et M. Salim ont eu un échange de vues. »

